

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
BORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 21 Février.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25. Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 février.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la suppression des enfants de troupe dans les régiments et la création de six écoles militaires préparatoires pour ces enfants.

L'urgence est déclarée.

M. Ballue : La commission, après un examen approfondi, et après avoir entendu le ministre de la guerre, accepte l'amendement Lanjuinais qui admet les fils des officiers ou des assimilés dans les écoles préparatoires.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(11)

L'Hotellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

Peur de quoi ? Avec nous ? Es-tu folle, la Benjamine ?

La Benjamine, comme on l'appelait par amitié dans la famille, rendit cette plainte :

— Je souffre !...

— Où cela ?...

— Je ne sais pas... Partout... J'ai ici un poids qui me charge, et là, un étau qui me serre...

Elle désignait son front et sa poitrine.

Joseph interrogea Marianne de l'œil pour lui demander ce que signifiait ce phénomène. La grande fille haussa les épaules :

— Bah ! des giries ! s'exclama-t-elle. Made-moiselle a ses nerfs !... Des nerfs !... Comme si nous avions les moyens de faire les grimaces des bourgeoises de la ville !...

Elle continua en allumant un bout de chandelle à la lampe :

— Tu ferais mieux, la câline, de t'en venir avec moi rapprocher le numéro 1...

Les articles 1 à 7 sont adoptés.

Mgr Freppel propose de rétablir l'article 8, concernant le personnel, proposé par le gouvernement : « Un aumônier, 3,296 fr. 84 centimes. » D'après la commission, l'instruction religieuse serait donnée en ville, hors de l'école ; mais il s'agit d'enfants de douze ans, qui n'ont pas encore fait leur première communion ou qui viennent de la faire. Un aumônier spécial leur est indispensable.

Mgr Freppel explique que son amendement est simplement la reproduction d'un article qui avait été proposé au nom du gouvernement, par le général Thibaudin, ministre de la guerre.

M. le ministre de la guerre déclare qu'il n'est pas lié par le projet du général Thibaudin et qu'il se rallie au projet de la commission. La présence d'un aumônier dans une école d'enfants de troupe y apporterait le désordre plutôt que l'ordre. (Applaudissements.)

M. de Larocheffoucault-Bisaccia : Comme père de famille dans un pays où le service est obligatoire, je proteste contre les paroles du ministre. Chrétien et catholique convaincu, je respecte toutes les convictions, mais je demande qu'on respecte les miennes.

M. le ministre de la guerre : Je respecte toutes les convictions ; mais s'il y avait dans l'école un aumônier, il faudrait aussi un pasteur et un rabbin. Les aumôniers des garnisons ont toujours été des éléments de désordre et ce sont leurs mauvais agissements qui ont amené la suppression de l'aumônier. (Applaudissements.)

Le projet de la commission représente la liberté de conscience, tandis que l'amendement de Mgr Freppel représente l'intolérance. (Applaudissements.)

M. Margaine président de la commission, constate que le service religieux dans les écoles est assuré. Les pères de famille ont ainsi toute satisfaction. Ils pourront faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse. (Applaudissements.)

M. le prince de Léon conteste que les aumôniers dans les corps d'armée soient des fauteurs de désordre. Loin de là ! Ces aumôniers enseignaient aux soldats les principes de l'honneur et du courage, qui sont la force d'une nation.

Il n'y a que ceux qui croient qui savent mourir ! (Très-bien ! à droite.)

Florence secoua la tête comme pour chasser loin d'elle les terreurs qui l'assaillaient :

— Oui, ma sœur, oui, j'y vais, prononça-t-elle d'une voix qui tâchait de se raffermir.

— A la bonne heure ! reprit Joseph. Faut pas s'écouter, sacrebleu ! Travail dompte maladie... Va aider Marianne, mon enfant, d'autant plus que l'ouvrage presse... Quand vous aurez fini, nous mangerons un morceau, la maman va mettre la table...

La Benjamine fit un signe négatif...

— Le cœur ne t'en dit pas ? questionna le paysan. Tu as tort. Mieux vaut recourir à la niche qu'au médecin... Enfin, *suffici* ! à ton aise... Tu iras te reposer, si c'est dans tes idées...

Il ajouta entre ses dents.

— Ça fera joliment notre affaire !...

La grande fille avait tiré d'un bahut une paire de draps dont la fraîcheur embaumait le thym et la lavande ; elle la jeta sur son bras robuste, et, décochant à son frère une œillade bizarre :

— C'est tout ce que nous avons de plus cossu ; de plus moëlleux et de plus fin. Si celui qui s'étendra dedans ne dort pas tout son soûl jusqu'au jugement dernier !...

Puis apostrophant sa cadette :

— Eh bien ! y sommes-nous, citoyenne. Laisse tout faire aux autres ?

L'enfant fit un effort. Le désordre de sa physiologie s'effaçait à demi sous la tension d'une volonté énergique. Elle posa ses mains sur son cœur défaillant et suivit d'un pas d'automate Marianne, qui s'en allait en chantant le dix-septième couplet de son Noël.

Courons tous à la crèche

M. Ballue proteste contre cette assertion en donnant un démenti au précédent orateur. (Bruit.)

M. de Cassagnac : M. Ballue a adressé un démenti à un membre de la minorité. Un député de la majorité peut-il adresser un outrage de cette nature ? Les membres de la minorité resteront-ils sans protection ?

M. Ballue répond qu'il a le droit de protester et de s'inscrire en faux contre la parole du prince de Léon, disant que ceux-là seuls qui avaient la foi savaient faire leur devoir sur le champ de bataille.

L'orateur maintient sa protestation en acceptant d'avance l'application du règlement. (Applaudissements à gauche.)

M. de Léon déclare qu'il n'a voulu blesser les convictions d'aucun de ses collègues.

La clôture est prononcée.

L'amendement de Mgr Freppel est repoussé par 388 voix contre 97.

L'ensemble du projet est adopté.

Séance du 19 février 1884.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Paul Bert sur l'enseignement primaire.

L'article 7 est adopté.

M. Bourgeois demande que la création des écoles de hameaux soit subordonnée à l'avis des conseils municipaux.

Les Conseils généraux ont abusé des fonds de l'Etat pour créer des écoles inutiles. (Bruit à gauche.)

Les dépenses faites empêchent aujourd'hui de donner aux instituteurs le pain promis. (Applaudissements à droite.)

M. le Ministre de l'Instruction publique. — La loi de mars 1883 a réglé les conditions de création des écoles de hameaux.

Après de courtes répliques de MM. Bourgeois et Lorois, les articles 8, 9 et 10 sont adoptés.

L'article 11 étant abandonné par la commission, l'article 12 devient l'article 11. Il est adopté ainsi que le suivant.

L'article 13 est renvoyé à la commission.

M. Lorois. — Les six centimes additionnels que l'article 14 prévoit pour le service de l'enseignement primaire, sont-ils compris dans les 20 centimes dont les communes ont la libre disposition ?

Entendre un beau sermon.

C'est le sauveur qui prêche

Pour notre guérison...

Joseph s'était remis à boire et à manger.

— C'est l'âge, pensait-il tout haut entre une bouchée et une rasade.

Agnès Chassard avait assisté à cette scène, sans se départir un instant de son attitude absorbée et silencieuse ; mais ses oreilles attentives n'avaient pas perdu une syllabe du dialogue échangé, et, de ses paupières abaissées sur son tricot, elle avait fait jaillir à propos plus d'un éclair sournois qui avait saisi jusqu'aux moindres mouvements des personnages.

Lorsque les deux sœurs eurent disparu par la salle des voyageurs, elle quitta son escabeau, s'approcha de son fils, et, répondant à la réflexion de celui-ci :

— Tu te trompes, Arnould, dit-elle. Ce n'est pas l'âge. Il y a autre chose.

En Lorraine, l'aîné de la famille est toujours qualifié du nom patronymique.

Arnould, qui allait vider son verre, s'arrêta de surprise.

— Qu'est-ce qu'il y a, alors, maman ? Vous parlez comme une charade du *Messager boiteux de Strasbourg*. Si je vous comprends, je veux bien que cette lampée de pichenet me serve de poison ou de tisane.

— Tu comprendras plus tard, répliqua la veuve d'un ton bref. Pour le quart d'heure, il ne s'agit pas de la Benjamine. Je me dévorais le sang, dans mon coin, à t'attendre...

Elle lui mit sur l'épaule ses doigts secs et noueux, et, le fixant entre les sourcils :

M. le rapporteur. — Ils ne sont pas compris dans les 20 centimes.

M. de Lanjuinais. — Ce sera la ruine des communes. (Très bien ! à droite.)

L'article 14 est adopté par 431 voix contre 64.

L'article 15 est adopté avec une légère modification.

Mgr Freppel. — Je demande la suppression de l'article 16, qui confie exclusivement au personnel laïque l'enseignement dans les écoles publiques de tout ordre.

D'après l'énoncé du principe on prend des délais de quatre à cinq ans pour effectuer la laïcisation complète ; si le personnel des congrégations enseignantes est défectueux, ce n'est pas dans cinq ans, c'est tout de suite qu'il faut le congédier. (Très bien ! à droite.)

On a encore besoin des congréganistes parce que le personnel laïque est insuffisant. Quand on aura complété les cadres, on mettra à la porte des auxiliaires respectables qu'on est heureux de trouver aujourd'hui. (Applaudissements à droite.)

Ce ne peut plus être une question de grades universitaires, puisque les congréganistes y sont soumis comme les laïques.

Les sympathies populaires vont aux écoles religieuses où se pressent les élèves de Paris et de la province. (Bruit à gauche.)

On n'ose pas consulter les conseils municipaux, parce qu'on sait bien qu'ils se prononceraient pour le maintien des écoles religieuses qui sont entourées de tous les respects. (Approbat à droite.)

La Chambre ne voudra pas, en votant une mesure de proscription et d'intolérance, détruire une émulation féconde et témoigner à la religion une hostilité qui n'a jamais rapporté à aucun gouvernement ni honneur ni profit.

Le monde entier saurait qu'au langage modéré et conciliant tenu par le Souverain Pontife, le Parlement français a répondu par un cri de guerre dont il aurait toute la responsabilité. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Paul Bert. — La laïcisation du programme a pour conséquence nécessaire la laïcisation du personnel nouveau par la séparation des Eglises et de l'Etat.

Pour le prétendu mécontentement des populations, la majorité républicaine doit poursuivre son

— Et notre homme ? interrogea-t-elle.

— Notre homme est arrivé, reprit Joseph tranquillement.

— Tu l'as vu ?

— Je l'ai vu.

— Ah !

Ce monosyllabe sortit de la bouche d'Agnès Chassard, rauque comme le rugissement du faune qui abat sa griffe sur une proie.

Son interlocuteur continua sans perdre un coup de dent.

— La correspondance de Nancy l'a déposé à Charmes, ce matin. Un joli garçon, tout de même, avec des airs de demoiselle, et nonobstant un je ne sais quoi qui indique qu'il n'est pas manchot. Il a déjeuné à la Poste, en société...

— En société ?

— Oui, une société dont j'estime qu'il sera bon de recauser... Pour le moment, allons au plus pressé : j'étais sur le banc de pierre, au bas de la fenêtre de la salle à manger ; je faisais semblant de dormir ; de cet endroit-là on entend tout et on voit le reste.

— Personne ne t'a reconnu au moins ? demanda la veuve vivement

— Avec ma fausse barbe, mes haillons de *bribeux* (mendiant) et mon chapeau en étoffe noir sur ma figure mâchurée ? Allons donc ! pas si malins les gens de Charmes !... J'avais caché Cabri et la carriole dans le petit bois, en dehors de la ville... Par exemple, si le gibier tombe dans nos panneaux, ce n'est pas la faute à notre collègue Renaudot...

— Comment ?

— La vieille brute s'est-elle assez battu les

but sans s'en inquiéter. (Réclamations à droite; très bien! à gauche.)

M. Ferdinand Boyer. — La question intéresse tous les citoyens qui ont souci de la liberté de conscience.

La laïcisation du personnel est le dernier engrenage où l'on fait passer la liberté de l'enseignement. La Chambre ne voudra pas voter un article indigne de figurer dans une loi française. (Très bien! à droite.)

L'article 16 est adopté par 377 voix contre 137. La suite à jeudi.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La commission du monument Gambetta s'est réunie dimanche dernier. M. le Président a affirmé de nouveau que l'inauguration aurait lieu le 2 avril.

Une sous-commission a été nommée à l'effet d'arrêter le programme des fêtes qui auront lieu à l'occasion de cette inauguration.

Le total des sommes encaissées jusqu'à ce jour est de 68.738 fr 10.

M. Mazières, avoué à Cahors, est nommé suppléant du juge de paix de cette ville.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 11 février, notre compatriote, M. Deloncle (Antoine-Benoît-Henri), né le 12 juillet 1861, a été nommé archiviste paléographe.

M. Blanc (Adrien-Alexandre-Auguste), chef de bataillon en retraite, a été nommé lieutenant-colonel du 131^e régiment d'infanterie territoriale (département du Lot), en remplacement de M. Huguot qui a accompli la durée légale du service.

Le Journal Officiel publie le tableau de l'avancement de l'armée pour 1884. Nous y remarquons M. Boisgard, lieutenant-colonel du 7^e de ligne, proposé pour le grade de colonel; M. Jean d'Aigoillon, chef de bataillon au 7^e de ligne, proposé pour le grade de lieutenant-colonel; MM. Guillot et Dagnenet, lieutenants au 7^e de ligne, proposés pour le grade de capitaine.

La XIX^e livraison de l'histoire générale de la Province du Quercy, par G. Lacoste, publiée à la librairie Girma, par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel, vient de paraître. On y trouve de curieux détails sur l'installation de l'inquisition à Cahors, sur l'origine de Laozerte et sur Arnaud Bérardi, dont le nom est encore vivant aujourd'hui dans un des villages de notre banlieue. On y trouve également des documents importants sur le Pont-Neuf (le plus vieux de tous) que nos ingénieurs vont bientôt faire disparaître.

flanes pour retenir son voyageur? Lui en a-t-elle assez conté de toutes les couleurs? Des histoires, des rengaines, des bourdes? N'allez pas, n'allez pas dans la Forêt Noire! comme la femme du juge de paix sur son clavier. Heureusement le ci-devant a un grain d'amour dans l'aillon, et comme il ne dure point d'embrasser sa chère et tendre...

Agnès Chassard n'écoutait plus. Elle interrompit le paysan d'un geste impérieux.

— Et l'argent? s'informa-t-elle, en se penchant comme si elle voulait lire d'avance dans la pensée de son interlocuteur, la réponse que celui-ci allait lui faire.

— L'argent est aussi arrivée. Le galant l'a sur lui. Dans un portefeuille placé dans la poche gauche de son habit.

— Les cinquante mille livres?

— Les cinquante mille livres. La hante taille de l'hôtière se redressa. Une flamme d'avidité sauvage éclaira les rides qui se croisaient, comme un réseau, sur son masque. Ses narines se gonflèrent, et ce fut d'une voix tremblante que cette nouvelle question siffla entre ses lèvres:

— En assignats?

— Vous plaisantez. Pas de mauvaise farce. Comme la chose a été convenue: en billets de caisse au porteur.

La veuve eut une grimace de mécontentement. — N'ayez crainte ni défiance, poursuivit Joseph en riant. Les billets valent mieux que de l'or. La Banque d'Angleterre est sûre. Si toutes les chambres de la baraque étaient tapissées de chiffons estampillés de sa pataraphie, je ne céderais pas le Coq-en-Pâte pour le palais des trois consuls de la République, à Paris.

Par un décret du Président de la République en date du 26 janvier, rendu sur la proposition du ministre des postes et télégraphes, notre compatriote M. Dilbac (de St-Géry), inspecteur des postes et télégraphes au Mans, est nommé directeur départemental des postes et télégraphes.

Notre compatriote, M. Espéret, licencié ès-lettres, a été nommé professeur d'histoire (1^{er} ordre, 3^e classe), au collège de Brives.

M. Jannin, aspirant répétiteur, est nommé maître répétiteur au Lycée de Cahors.

M. Pistre, professeur de quatrième au collège de Figeac, a été promu de la 2^e à la 1^{re} classe.

M. Raniès, professeur au même collège, a été élevé de la 3^e à la 2^e classe.

Des mentions honorables pour actes de courage et de dévouement ont été accordées: à MM. Durand, facteur rural à Figeac; Claude Bert, domicilié à Bouziès; Henri de Pradelle, âgé de huit ans, domicilié à Bretenoux.

BONS DU TRÉSOR

Par décision du ministre des finances, en date du 18 février 1884, l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année, a été fixé ainsi qu'il suit: à partir du 19 février inclusivement, 1/2 0/0 pour les bons de trois à six mois, 1 0/0 pour les bons de six à onze mois, 1 1/2 0/0 pour les bons à un an.

CONGÉS MILITAIRES.

A l'occasion des jours gras, le général commandant en chef vient d'accorder une suspension de travail, du 21 au 27 février, pendant laquelle il pourra être délivré tous les congés qui ne nuiront pas aux besoins du service. Jusqu'à ce jour, cette faveur était réservée, par ordre, aux seuls conditionnels. Nous ne pouvons qu'applaudir à la mesure qui la généralise.

Nous lisons dans la Dépêche, que le duc de Nemours, le duc d'Aumale et M. Alexandre Dumas fils, sont arrivés mercredi à Toulouse.

L'Indépendant d'Agen, dit que samedi dernier l'ingénieur Do franc, représentant une Compagnie de tramways à vapeur, s'est présenté à la mairie d'Agen et a soumis à M. Durand, maire d'Agen, conseiller général, et à M. Castex adjoint, un projet de tramways à vapeur d'Agen à Nérac, dont il doit demander la concession au Conseil général dans sa prochaine session.

D'après ce projet, la ligne suivrait un côté de la route départementale, sauf dans quelques endroits où elle éviterait des rampes trop rapides. Le train tramway ne mettrait qu'une heure d'Agen à Nérac, et le prix des troisièmes places serait de 1 fr. 50. Actuellement le chemin de fer, en passant par le Port-

raisons pas le Coq-en-Pâte pour le palais des trois consuls de la République, à Paris.

Agnès Chassard secoua sa tête à cheveux blancs. — N'empêche, grogna-t-elle, qu'en écus des six francs, ça irait jusqu'au bout du village!

— Oui, oui, je vous comprends, maman, continua le paysan avec une bonhomie narquoise. Pour ce qui est de vous, vous préféreriez les écus de six livres. On est plus longtemps à les compter, pas vrai? Moi, je préfère le papier-monnaie. Une supposition qu'il faudrait décamper, c'est pas embarrassant. Et puis, c'est plus commode à faire circuler...

La veuve poussa un grand soupir: — L'argent qui circule s'use, déclara-t-elle sentencieusement.

— D'accord; mais celui qui ne circule pas ne fait pas de petits.

Ayant riposté par cet axiome à l'aphorisme maternel, l'ainé des Arnould se versa ce qui restait de la bouteille. Il y eut un instant de silence. Ensuite la vieille murmura:

— Ce sera notre dernière affaire.

Joseph la menaça amicalement du doigt: — Tenez, la mère, je vous connais: lorsque vous aurez ajouté une marmite pleine de quibus au neuf ou dix que vous avez déjà enfouies, je ne sais où, dans la cave, vous voudrez aller jusqu'à la douzaine; et, après la douzaine, jusqu'au quarteron, ainsi de suite, usque ad vitam eternam, comme dit M. le curé dans ses sermons.

— Ne parlons pas de ça! prononça brusquement l'hôtière. Vous serez bien heureux de trouver après moi le fruit de mes économies...

— Bah! vous vivrez cent ans! Bâtie à chaux

Sainte-Marie, met une heure quarante minutes pour faire ce parcours, et les troisièmes coûtent 2 fr. 60.

Une subvention sera demandée à toutes les communes traversées par cette ligne.

On assure, dit le Courrier de Saône-et-Loire, que l'hôpital de Mâcon serait sur le point d'être délaicisé. L'expérience faite aurait démontré qu'il convient de confier de nouveau à des Sœurs la direction de cet établissement.

Revue Agricole

Le pourridié de la vigne est une maladie très différente du phylloxera, mais qu'on prend souvent pour de dernier, parce qu'il forme comme lui des taches dans les vignobles: le pourridié est dû au développement d'un champignon microscopique sur les racines de la vigne. On a proposé, pour lutter contre le pourridié, plusieurs procédés qui ne se sont pas montrés toujours aussi efficaces qu'on l'espérait. M. Dumas, professeur d'agriculture à l'école normale d'Auch, signale un moyen qui aurait parfaitement réussi dans beaucoup de circonstances. « Dès qu'on aperçoit, dit-il, une tache faible dans un vignoble, il faut s'empresser, quelle que soit la saison où la tache est constatée, de faire déchausser toutes les souches malades jusqu'à leur base, en ayant soin de prendre toujours la zone de protection assez grande. Une fois ce petit travail effectué, on doit saupoudrer la partie de la souche déchaussée jusqu'aux racines avec une forte poignée de soufre, sans trop le ménager; on laisse ainsi le tout exposé à l'air libre le plus longtemps possible, au moins un mois. On est ensuite très étonné de voir que ce mauvais parasite a complètement disparu même des racines qui n'étaient pas exposées au grand air. Dans la zone de protection, là où le mycelium du champignon ne faisait que paraître, on voit les vignes reprendre rapidement leur vigueur naturelle et la récolte redevenir aussi abondante que par le passé. »

Nous avons déjà parlé ici de la méthode qui consiste à conserver le maïs et les autres fourrages verts dans des silos, fosses dans lesquelles le fourrage est fortement pressé et recouvert de terre. Bien des cultivateurs pensent que ce système n'est applicable qu'à la grande culture. C'est une erreur: les petits silos pour la nourriture de deux à quatre têtes de gros bétail ont déjà fait leurs preuves. Il suffit que l'entassement de la conserve soit parfaitement assésé par un foulage énergique résultant de la marche des hommes d'abord, et, par la pression continue d'une couche de terre de 0^m 50 à 0^m 60 d'épaisseur, s'il s'agit de silos en pleine terre, ou

et à sable! Censément comme par les Romains!

Agnès Chassard rompit les chiens: — Quand l'homme viendra-t-il? demanda-t-elle.

— Ce soir.

— Ce soir?

Joseph consulta sa montre: — J'ai à peine une heure d'avance sur lui et voilà pas mal de temps que nous jabotons tous les deux...

La veuve insista.

— Tu es certain qu'il passera la nuit ici?

— Comme je suis certain qu'il y a plus une seule goutte de liquide dans ma chopine.

— Il n'ira pas jusqu'aux Armoises?

— Je l'ai entendu décider qu'il ne rendrait visite à sa belle que demain. D'ailleurs, l'orage le rabattra chez nous. Songez que son méchant bidet de poste a présentement plus que son comptant de fatigue. Du diable s'il ne crève pas avant d'aller plus loin! Or, comme le cher seigneur ne connaît âme qui vive dans la localité, qu'il a besoin au Coq-en-Pâte, et que le Coq-en-Pâte est la meilleure arberge de Vittel, par l'excellente raison qu'il y en a pas d'autre...

Un éclair illumina la cuisine... La vieille se signa dévotement, et remarquant que son fils négligeait de l'imiter:

— Païen, grommela-t-elle, tu as donc envie que le tonnerre tombe sur la maison de ton père!

Puis, étendant le bras, elle ajouta:

— Ecoute!

— Quoi?

de matériaux pesants, pierres, briques, ma-driers, s'ils s'agit de silos abrités sous toitures.

On recommande, pour petite culture, les silos circulaires établis en forme de charbonnières, c'est-à-dire à cône dont la pointe représente le sommet. La hauteur de ces silos, partie en feuilles, partie au-dessus de terre, ou encore complètement au-dessus de terre en cas de sous-sols imperméables peut atteindre 1^m 50, leur diamètre étant du double de la hauteur pour que l'inclinaison des talus soit de 45 degrés avec l'horizontale, soit de 1 pour 1. Bien battus à la pelle sur leur surface exposée à l'air et à la pluie, ces silos coniques sont d'excellents conservateurs de fourrages verts. On doit les entourer d'une rigole d'égouttement. Dans certains pays, les pommes de terre et autres tubercules ou racines ne se conservent pas autrement. On copie ces silos coniques pour le maïs.

Quand on fait des semis de chênes, de châtaigniers, de pins maritimes, etc., on a souvent à se plaindre des rats et des souris qui mangent une bonne partie de la semence. On a proposé pour remédier à cet inconvénient, de tremper les graines dans une préparation destinée à éloigner les rongeurs. L'aloès convient très bien pour cet usage. Il faut le faire dissoudre dans l'eau bouillante, car il se dissoudrait mal dans l'eau froide. L'aloès est très bon marché, et le trempage dans cette préparation n'altère nullement la faculté germinative des graines.

Voici un moyen facile pour reconnaître les vins colorés artificiellement. On remplit un verre jusqu'au tiers avec du sable bien sec; on ajoute du lait de manière à remplir le second tiers; enfin on achève de remplir avec le vin qu'on veut essayer. Si la couleur est naturelle, elle persiste, tandis que le vin coloré artificiellement, se décolore.

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 24 fr. — Seigle, 18 fr. — Orge, 17 fr. 75. — Avoine, 17 fr. 50.

Vins. — Il se fait peu d'affaires, mais la baisse est peu accentuée. Voici quelques prix pratiqués à Bercy:

Bordeaux 130 à 180
Bios 90 à 120
Cher 120 à 155
Orléans 115 à 140
Bergerac (blanc), 145 à 200
Vouvray (id.) 140 à 175

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette:

Bœufs, 1 fr. 26 à 1 fr. 72, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 22 à 1 fr. 62. id.
Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 48. id.
Veaux, 1 fr. 76 à 2 fr. 26. id.
Moutons, 1 fr. 70 à 2 fr. 04. id.
Porcs gras, 1 fr. 30 à 1 fr. 40. id.

— On a marché dehors...

— Maman, les oreilles vous cornent: c'est le tambour des Suisses (la foudre) qui bat son roulement, et l'averse qui cogne aux vitres.

La veuve courba son front sur le visage de son fils aîné.

— Et moi, reprit-elle à voix basse, je te dis qu'on monte le perron.

Arnould haussa les épaules:

— Hé! répliqua-t-il, les fers de son cheval auraient sonné sur le pavé de la rue... A moins qu'il n'ait pris la précaution de les emmailloter d'une couverture, comme j'ai fait des pieds de Cabri et de la carriole, pour ne pas éveiller l'attention des voisins... Mais ce n'est guère supposable... Quand on parle du loup on croit l'entendre...

— Je ne crois jamais entendre que ce que j'entends, dit Agnès Chassard. Il y a quelqu'un à la porte. On cherche le marteau pour frapper...

Elle n'avait pas achevé, qu'un coup vigoureux ébranla l'huis... En même temps un organe vibrant appelait:

— Holà! la maison! bonnes gens! l'aubergiste!

La mère et le fils se regardèrent tout pantois.

Joseph murmura:

— Ce n'est pas son timbre!

Le timbre continua:

PAUL MAHALIN.

(A suivre).

La foire de Mauroux, qui se tenait le 9 courant, a été très belle; les bestiaux de toute nature se sont vendus à de bons prix :

Les bœufs gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 30 à 42 fr. les 50 kilos, poids vifs; les cochons gras de 40 à 45 fr. les 50 k., poids vifs. Il s'est fait aussi beaucoup d'affaires sur les moutons. Les œufs valaient 70 c. la douzaine; la volaille, de 70 à 80 c. le 1/2 kilog.

Pas d'accident ni de vol à signaler.

MARCHÉ DE MOISSAC DU 16 FÉVRIER

Blé fin, 80 kilos 19 fr. — Blé mêlé, 80 kilos 17 fr. — Blé gros, 80 kilos 16 fr. — Maïs blanc, 80 kilos 14 fr. 50. — Maïs roux, 80 kilos 15 fr. 50. — Avoine, 50 kilos 9 fr. — Orge, 65 kilos 14 fr. 50. — Seigle, 75 kilos 14 fr. 50. — Fèves, 65 kilos 14 fr. 75. — Pommes de terre, l'hectolitre 4 fr. 75. — Haricots, l'hectolitre 22 fr. — Foin, 50 kilos 2 fr. 75. — Sainfoin, 50 kilos 2 fr. 75. — Luzerne, 50 kilos 2 fr. 75. — Paille, 50 kilos 2 fr. 75.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XVII

LE CLIMAT (Suite).

Il n'en est pas de même pour le Sahara, contrairement à ce qu'on en a dit, il est généralement aride et inhospitalière, qu'il faut laisser aux indigènes: il embrasse toute la partie australe de l'Algérie. « Ce sont, dit M. Mac-Carthy, de vastes plans légèrement inclinés, sillonnés de ravins sans nombre, tortueux, bizarrement découpés, semblables à autant de crevasses. Ça et là, une petite colline, un piton pointu, apparaissant au-dessus du plan général comme un signal, et les parties les plus basses, derniers réceptacles des eaux des pluies, forment autant de sebkhas humides, couvertes d'efflorescences salines dès que le soleil en a desséchée la surface. Nu, désolé, le Sahara ne montre presque partout que des roches, de vastes couches pierreuses ou des sables accumulés. » Malheureusement, le Sahara algérien n'est pas, comme on se le figure ordinairement, une mer de sable. Les sables en sont la seule partie fertile, la seule qui conserve les eaux et l'humidité bienfaisante, la seule où croissent les palmiers et où se développent les oasis. Ils n'en occupent qu'un neuvième, au grand préjudice des habitants qui trouvent dans ces dattiers trop clairsemés « qui doivent plonger leurs pieds dans l'eau et leur tête dans le feu du ciel » leur principale nourriture et leur plus lucratif article de commerce. Aussi, depuis trente ans environ, l'administration a-t-elle cherché à créer de nouvelles oasis, en multipliant les sondages et les puits artésiens. Toute la contrée de l'Oued Kir a été ainsi fécondée et enrichie. En vingt ans, la population a plus que doublé dans ces parages où le génie et l'industrie des vainqueurs ont montré leurs ressources et leur puissance. Là où s'étendaient des landes désertes, parsemées de loin en loin de maigres touffes d'alfa, s'élèvent aujourd'hui des îlots de verdure dont l'aspect inattendu étonne et charme le voyageur, heureux de respirer enfin, sur ces frais bosquets et ces claires fontaines, ses regards fatigués par les horizons infinis et les chaudes reverberations du désert.

Un pays aussi étendu et aussi accidenté doit offrir plusieurs sortes de climats. De même qu'en France nous ayons, le climat Vosgien, le climat Girondin, le climat Rhodanien, de même en Algérie nous trouvons le climat de la région maritime, doux, tempéré et humide, le climat de la région montagneuse où les hivers sont rigoureux, où les chaleurs sont fortes, mais sèches, et se supportent mieux que l'humidité du littoral, le climat des Hauts Plateaux, incommode, pénible, à écarts énormes de température, mais sain et propice aux Européens, et enfin le climat Saharien, aux fièvres dangereuses, aux ardeurs intolérables pour tout autre que l'indigène. Vouloir

coloniser le Sahara, y fonder des établissements, fixer dans ce « pays de la soif » une population française, c'est une utopie qui ne peut s'entretenir que dans l'esprit de ceux qui ne connaissent l'Algérie que par des descriptions poétiques et ne la voient qu'à travers le prisme des illusions.

Les Hauts Plateaux, le Tell, le littoral offrent un champ assez vaste à notre activité. Là, du moins, nous pouvons vivre, et si, pendant l'été, les vallons de la Kabylie, les côtes de Médéa, les pentes du Zaccar rappellent, à s'y méprendre, le Centre de la France, pendant l'hiver, Alger, Cherchell, Bône, Oran, toutes les villes maritimes, peuvent rivaliser avec Cannes, Nice, Hyères, San-Remo, et les stations les plus renommées du Midi. Dans ce pays favorisé, l'hiver n'est qu'un printemps, quelquefois pluvieux. Mais malgré les pluies, nous ne connaissons pas ce ciel nébuleux, terne, blafard, d'un gris de plomb, qui répand sur les journées du Nord tant de mélancolie et de tristesse. Le soleil ne tarde pas à luire, à dissiper les nuages, à sécher la terre, à égayer les cœurs. La température est toujours à peu près égale; les bananiers aux longues feuilles, les verts orangers, les palmiers se balancent en pleine terre sans craindre la gelée, et c'est à peine si de temps en temps, de leurs cimes neigeuses, les montagnes du Djurdjura envoient aux promeneurs surpris, avec une brise plus fraîche, un pâle reflet de l'hiver.

L'Algérie est une sirène bienfaisante. Son air si pur, sa lumière si vive exercent sur les voyageurs une irrésistible attraction. Comme l'a dit Marie Lefebvre « on s'habitue à ces joies du regard, et l'habitude de la lumière d'Afrique est une des causes de cette nostalgie étrange qui ramène inévitablement, de tous les coins de l'Europe, ceux qui ont connu l'Algérie et qui en ont une fois subi l'attrait. »

Rien de plus agréable que l'hiver à Alger, si toutefois on peut appeler hiver une saison qui n'a d'incommode que les pluies et où le thermomètre ne descend jamais à zéro. L'été lui-même, ce grand épouvantail des Européens, n'est pas aussi redoutable qu'on le croit. La température moyenne n'est pas plus élevée qu'à Nice, Perpignan ou Montpellier. Ce qui rend l'été fatigant en Afrique c'est d'abord sa durée, c'est l'humidité de l'air qui énerve en entretenant une transpiration continuelle, c'est enfin le vent du Sud, le siroco. Heureusement, il ne se fait sentir qu'à de longs intervalles, et la ville d'Alger est protégée contre ses atteintes par les collines du Sahel. Mais dans les endroits découverts, son souffle de feu consume tout. Je ne l'ai éprouvé qu'une fois, au mois d'août, dans une excursion à Chérâgas. En gravissant la rampe tortueuse qui conduit de Bab-el-Oued à la porte du Sahel, en passant sur le fort l'Empereur, nous avions à peine senti quelques chaudes effluves. Arrivés sur le plateau d'El Biar, nous nous crûmes véritablement à la gueule d'un four. Nos chevaux étaient rendus. Haletants, marchant à peine, ils tournaient en vain du côté opposé au vent leurs naseaux desséchés. L'atmosphère était irrespirable, et nous essayions inutilement de tamiser et de rafraîchir à travers nos mouchoirs appliqués sur notre bouche le souffle embrasé qui brûlait nos pommons. Les feuilles des oliviers et des caroubiers se tordaient et tombaient à terre, jaunes et racornies; les branches craquaient comme dans un foyer; aucun oiseau ne troublait de son vol l'horizon nuageux et chargé d'une poussière ténue. Le siroco est surtout redouté par les gens nerveux et impressionnables. Pour l'éviter dans une certaine mesure, il n'y a qu'à s'enfermer chez soi, portes et fenêtres hermétiquement closes.

Si, à deux cents lieues du Sahara, sur les bords de la mer, après avoir franchi de vastes forêts et de hautes montagnes, le terrible vent du Sud garde encore une telle intensité, quels effets désastreux ne doit-il pas produire à son lieu d'origine, dans le désert, où aucun obstacle n'entrave sa course et n'arrête sa fureur? Bien à plaindre sont les caravanes surprises par ce fléau, par cet ouragan de sable et de feu.

Sur le littoral, les récoltes seules reçoivent des atteintes sérieuses; l'homme ne voit dans le siroco qu'un malaise trop souvent renouvelé, mais passager, et qui lui fait mieux apprécier, par la comparaison, le charme et la douceur ordinaire du climat. J. B.

PETITE CORRESPONDANCE

M. M... à R... — 1° Oui, mais le nombre des licences est limité à deux par parcours de 2 kilomètres.

2° Le métayer dans les conditions que vous indiquez a parfaitement le droit de voter dans la commune qu'il a quittée, à moins qu'il n'ait réclamé lui-même sa radiation.

3° Oui, s'il est prouvé que votre bois empiète sur la propriété du voisin.

Vous savez que tirage loterie Amsterdam est renvoyé au 25 avril.

Dernières Nouvelles

Les derniers renseignements parvenus au ministère de la marine, donnent des nouvelles du Tonkin jusqu'au 18 février.

A cette époque, les transports le *Mytho* et l'*Annamite*, ainsi que les navires de commerce le *Saint-Germain*, le *Poitou* et le *Comorin* étaient arrivés avec deux batteries et environ 5,000 hommes de troupes.

Le *Cholon* est attendu vers le 25.

La *Sarthe* arrivera sous peu de jours.

Vers la fin du mois, les renforts seront donc complets.

Le général Millot a télégraphié au gouvernement qu'il n'avait pas besoin de nouveaux renforts, ces forces suffisant pour arriver à une prompte et heureuse solution.

BOURSES. — Cours du 21 février.

3 0/0	76 25
3 0/0 amortissable (ancien)	77 40
3 0/0 id. 1884	76 30
4 1/2 0/0 ancien	107 25
4 1/2 0/0 1883	105 62 1/2

Dernier cours du 20 février.

Actions Orléans	1,275 »
Actions Lyon	1,220 »
Obligations Orléans 3 0/0	356 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 50
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883)	300 »

État de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière VENTE SUR SURENCHÈRE

Adjudication fixée au HUIT mars 1884.

Par procès-verbal de M^e Antoine Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-trois du même mois de novembre, volume 94, numéros 28 et 29.

Le sieur Jean Delmouly, propriétaire et briquetier domicilié au lieu de Moulinet, commune de Péscadoire, lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n° 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés :

Sur la tête et au préjudice du sieur Emile Lacombe, propriétaire cultivateur habitant et domicilié à Prayssac.

Biens saisis et à vendre.

1° Une vigne située au lieu dit Malecoste, figurant au cadastre de ladite commune de Prayssac sous le numéro 862 de la section C du plan pour une contenance de vingt-un ares quarante centiares;

2° Une pâture attenante et au même lieu dit Malecoste, portée au cadastre sous le numéro 863 de la même section C du plan pour une contenance de neuf ares;

3° Une terre labourable située au tènement dit Les Landes, figurant au cadastre sous le numéro 1070 de la même section C du plan pour une contenance de quatre-vingt-six ares cinquante centiares;

4° Une terre située au lieu dit pleine de Boutié, figurant audit cadastre sous le numéro 813 de la section D du plan, pour une contenance de vingt-neuf ares dix centiares;

5° Une autre terre labourable située au même lieu dit pleine de Boutié, figurant au même cadastre sous le numéro 831 de la même section D du plan pour une contenance de vingt-sept ares trente centiares.

Ce dernier article appartient au sieur Lacombe quoique par une erreur de mutation il soit porté sur la tête du sieur Bach Jean, cultivateur à Gigou, commune de Prayssac.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Prayssac, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot, et sont joints et exploités par le sieur Emile Lacombe, saisi, quoique portés en partie sur une autre tête.

Ils forment le deuxième lot des biens saisis, ils ont été adjugés à l'audience du seize février courant, moyennant deux cent dix francs en faveur de M^e Billières avoué, qui a fait élection de command au profit de M. Antoine Deveze, propriétaire de la commune de Pontcirq.

Mais par acte, fait au greffe du tribunal civil de

Cahors, le seize février courant, ledit sieur Jean Delmouly, a fait la surenchère du sixième et a constitué, pour son avoué ledit M^e Delbreil.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi, avec avenir pour le huit mars prochain.

En conséquence la nouvelle adjudication des biens immeubles ci-dessus désignés, formant, comme il a été dit, le deuxième lot, sera faite le huit mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, à l'heure de midi à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de 260 fr. En sus des charges.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-quatre,

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes.

Signé : DALAT, receveur.

L'UNION

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie. FONDÉE EN 1828

Capital social, réserves et primes :

Cinquante-sept millions de francs.

La Compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. Etablie depuis cinquante-quatre ans, elle garantit plus de huit milliards de valeurs, et en remboursant cent dix millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements. Elle a nommé pour ses représentants à Cahors :

M^{me} veuve BESSE et M. J. de MAYNARD.

Les garanties de l'Union, Compagnie d'assurances sur la vie humaine, s'élèvent au capital social et réserves à près de soixante-six millions.

Les BUREAUX de l'Agence sont situés, 16, rue Fénelon, et 5, place de la Gendarmerie.

RELIURES

TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ de COLLAGE DE CARTES SUR TOILE

M

Ouvrier des premières Maisons de reliure de Paris, actuellement employé à l'imprimerie du Journal du Lot, rue du Lycée, à Cahors, je me chargerai de la Reliure soignée, de tous les ouvrages qu'on voudra bien me confier. Célérité et prix modérés.

A. PAUCHEVILLE.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

OCTAVE FEUILLET VICTOR TISSOT
LA VEUVE L'ALLEMAGNE AMOUREUSE
GUSTAVE DROZ ADOLPHE BELOT
TRISTESSES ET SOURIRE LA TÊTE DU PONTE

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 février 1884. — La bonne dame de Chistré, par Maurice Drack. — Les Sœurs de Charité, poésie par A. Morlet. — Une trilogie, par A. Genevay. — L'espion des Ecoles, par Louis Ulbach. — Lettres sur le Théâtre, par Henri Bornier. — Chronique, histoire de la quinzaine, par A. de Villeneuve. — Causerie musicale, par Julien Torchet. — Manon, musique de Massenet, introduction de l'acte II. — La Science en famille, par Louis Balthazard. — Correspondance et Concours par Eugène Muller. — Illustrations par Frédéric Régamey, A. W. Kowalsky, Carl Larsson, Jules Girardet, Gaillard, etc. — Prix d'abonnement Paris : un an, 14 fr. Départements 16 francs à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA MUSIQUE POPULAIRE. Journal hebdomadaire. — Bureaux 78, boulevard Saint-Michel, 78. — Sommaire du numéro 122. — Texte. — Mme Miolan Carvalho, par Alphonse Baralle. — Centenaire de l'abbé Favre, par Maurice Gachon. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris, en 1812 (Pietro Belloni, de Naples), par Edouard Grégoir. — Curiosités théâtrales. — Notre musique. — La Polka. — Les Deux Aveugles de 1525 (suite), par Frédéric Soulié. — Nouvelles diverses. — Musique. L'Eloge des larmes, de F. Schubert, arrangé pour piano seul. — Dzin I Boum I bluettes musicales, de M. R. Dalmais. — Vieille chanson, paroles et musique de M. Henry Woollett. — Illustration. — Portrait de Mme Miolan Carvalho.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressée à toutes les personnes qui en font la demande.

La 117^e série de LA FRANCE ILLUSTRÉE vient

de paraître. Elle est consacrée à la Basse-Alsace.

On y trouve les renseignements suivants : limites, superficie, relief du sol, hydrographie, voies ferrées, climat, productions naturelles, industrie agricole, manufacturière et commerciale, division et organisation administratives, histoire, notices sur les localités les plus remarquables, documents statistiques.

Outre une carte de la Basse-Alsace, quatre gravures ornent cette série : une vue de Strasbourg hors texte et dans le texte des vues de la cathédrale de Strasbourg, de la place du marché à Sultz des ruines du château de Saint-Urich à Ribeauvillé.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr D'OMÉARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. P

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Efflofes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.



HAFFNER PIERRE

1^{re} Médaille d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et Amsterdam 1883
12 & 14, Passage Jouffroy — PARIS

COFFRES-FORTS tout en FER
ENVOI FRANCO DE DESSINS & PRIX-COURANTS

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

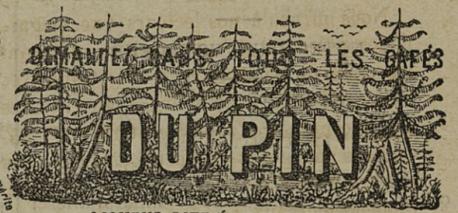
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXP^{te} INT^{re} 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 50 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.